

Motion de la liste "Pour une alternative à L'EPEX", sur l'évaluation du volet 3 de la RIPEC de l'année 2022:

Lors de la dernière assemblée CS-CFVU restreinte du 24-03-2022, les critères d'évaluation des dossiers de nos collègues candidatant pour le volet 3 de la RIPEC ont longuement été débattus. Si un certain consensus s'est fait jour pour l'utilisation de la grille résultant des propositions du groupe de travail auquel s'est associée la liste "Pour une alternative à L'EPEX", le débat reste ouvert sur certains points. En particulier, concernant l'adhésion aux principes de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, signé en 2018 par l'Agence Nationale de la Recherche. De plus le flou qui perdure sur le devenir de la procédure après l'évaluation par les sections CNU, sans visibilité sur le processus décisionnel, ne peut satisfaire l'exigence de qualité que nos collègues attendent de cette assemblée.

Afin de clarifier les conditions de notre engagement, la liste "Pour une alternative à L'EPEX" demande que les évaluateurs et évaluatrices choisis par l'Université s'engagent à renseigner les grilles d'évaluation en utilisant la bibliométrie avec parcimonie au regard de la prise de risque des sujets scientifiques, à valoriser l'investissement personnel dans l'amélioration de l'empreinte écologique de l'Université et à expliciter leurs notes afin d'éclairer la prise de décision finale en fin de procédure. Nous demandons également que l'Université s'engage après retour des évaluations des sections du CNU à utiliser les critères de parité H/F et de répartition équilibrée entre les Grands Secteurs de l'Université visant un équilibre entre les composantes / disciplines et de porter une attention particulière à ce qu'une proportion significative de primes soutienne les MCF en début de carrière. De plus nous demandons que les quatre types de profils soient pris en compte : au titre de la recherche, au titre de l'enseignement, au titre des tâches d'intérêt général non reconnues dans la prime fonctionnelle et au titre d'un équilibre des missions, ce dernier étant l'objectif principal du métier d'enseignant-chercheur.